



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 9 DÉCEMBRE 2016

Le vendredi 9 décembre 2016 à 21h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie de Breuilpont sous la présidence de Monsieur Michel ALBARO, Maire.

Etaient présents :

Mme Dominique DESROCHES, MM. Frédéric BREMARD et Didier GIRARD adjoints,
Mmes Isabelle CLIQUE, Elisabeth GOARIN, Valérie JOUBERT, Katia LEARD, conseillères municipales,
MM. Christophe BABILLOT, Daniel FOUET, Wenceslas de LOBKOWICZ, Sébastien VALLENGELIER, conseillers municipaux.

Pouvoir (s) :

Mme Hélène LENORMAND a donné pouvoir à M. Didier GIRARD
M. Olivier BIDERRE a donné pouvoir à M. Frédéric BREMARD

Absent (s) : Mme Sophie LEGRAND

Mme Dominique DESROCHES est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 21 octobre 2016 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance du 9 décembre 2016

A la demande de M. le Maire et après accord unanime des présents, sont rajoutés à l'ordre du jour :

7. Délibération pour l'instauration de la redevance de transport et distribution gaz.
8. Délibération portant sur la redevance d'occupation du domaine public provisoire (RODPP) par GRDF 2016.
9. Délibération portant sur la réalisation d'une expertise en pathologies du bois pour 3 bâtiments communaux.

L'ordre du jour de la séance du 9 décembre est ainsi modifié

1. Délibération autorisant le maire à signer avec la Commune de Merey, une convention pour le ramassage des encombrants.
2. Délibération portant résultat et approbation de l'enquête publique pour le déclassement de la portion de la VC n° 659.
3. Délibération autorisant le maire à signer une convention de mise à disposition des installations sportives d'intérêt communautaire à titre gracieux avec la CAPE pour l'année 2016/2017.
4. Délibération modificative n° 3 au Budget Annexe de l'ancienne gare.
5. Délibération modificative n° 1 au Budget communal.
6. Délibération pour l'admission en non-valeur d'une dette de loyer, d'un montant de 7 848,18 €.
7. Délibération pour l'instauration de la redevance de transport et distribution gaz.
8. Délibération portant sur la redevance d'occupation du domaine public provisoire (RODPP) par GRDF 2016
9. Délibération portant sur la réalisation d'une expertise en pathologies du bois pour 3 bâtiments communaux

- Point sur l'avancement du dossier pour l'aménagement de la rue Victor Hugo.
- Point sur l'avancement des dossiers, dans le cadre de la réfection des travaux à réaliser dans les bâtiments communaux suite à audits énergétiques, études d'accessibilité, choix de l'architecte, dossiers de subventions...
- Information sur l'avancement des projets de la LNPN.
- Proposition du calendrier 2017 des réunions du conseil municipal.

Questions diverses et tour de table.

1 – DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A SIGNER AVEC LA COMMUNE DE MEREY, UNE CONVENTION POUR LE RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Monsieur le Maire informe qu'il nous a été demandé par la commune de Merey, la possibilité d'effectuer le ramassage des encombrants sur ladite commune.

- Ce ramassage serait effectué par nos agents et le matériel communal, **une fois l'an**.
- Un forfait journalier de 500 € a été fixé.
- La durée du ramassage sera proportionnelle au volume des déchets.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 13 voix pour et 1 abstention, donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature de la convention avec la commune de MEREY pour le ramassage des encombrants et aux conditions et charges comme indiquées ci-dessus

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 1

2 – DELIBERATION PORTANT RESULTAT ET APPROBATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE POUR LE DECLASSEMENT DE LA PORTION DE LA VC N° 659 EN VUE DE SA CESSION

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal en date du 11 décembre 2015, a donné son accord sur le principe de la cession d'une portion de la VC n° 659, a donné son accord pour le déclassement de cette portion de voie communale et sur l'autorisation de mise à l'enquête publique.

Monsieur le Maire expose qu'à l'issue de l'enquête publique qui s'est déroulée du 26 octobre au 9 novembre 2016, le commissaire enquêteur émet un **AVIS FAVORABLE** au projet de déclassement d'une portion de la voie communale VC 659, dit Allée d'Ormes.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les conclusions du commissaire enquêteur et charge Monsieur le Maire de finaliser la cession telle que définie dans la délibération n° 2015-08-15 du 11/12/2015 et de signer tous documents s'y rapportant.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

3 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE A TITRE GRACIEUX AVEC LA CAPE POUR L'ANNEE 2016/2017

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de signer une convention avec la CAPE et l'Education Nationale (circonscription Evreux II) pour la mise à disposition des locaux sportifs communautaires, principalement la piscine Robert Taron de Pacy sur Eure fréquentée par les élèves élémentaires, à titre gracieux. Cette convention de mise à disposition des installations sportives d'intérêt communautaire (MADISIC) est établie pour une durée d'un an, renouvelable, à compter du 1^{er} septembre 2016.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature de cette convention MADISIC.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

4 – DELIBERATION MODIFICATIVE N° 3 AU BUDGET ANNEXE DE L'ANCIENNE GARE

Madame Dominique DESROCHES, 1^{er} adjointe en charge des finances, informe que suite à la renégociation de l'emprunt les échéances se trouvant modifiées entre la répartition du capital et des intérêts, il convient d'ouvrir les crédits correspondants en dépenses d'investissement et de procéder à la modification suivante en effectuant la ventilation ci-dessous :

- Chapitre 16 – Article 1641 + 150,00 €
- Chapitre 23 – Article 2313 - 150,00 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, approuve cette modification du budget annexe de l'ancienne gare en effectuant les ventilations indiquées ci-dessus.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

5 – DELIBERATION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET COMMUNAL

Madame Dominique DESROCHES, 1^{er} adjointe en charge des finances, informe que suite à une perte sur créances irrécouvrables, il convient d'ouvrir les crédits correspondants en dépenses de fonctionnement et de procéder à la modification suivante en effectuant la ventilation ci-dessous :

- Chapitre 65 – Article 654 + 7 900,00 €
- Chapitre 67 – Article 6718 - 7 900,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, approuve cette modification du budget communal, en effectuant les ventilations indiquées ci-dessus.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

6 – ADMISSION EN NON-VALEUR D'UNE DETTE DE LOYER D'UN MONTANT DE 7 848,18 €

Le comptable du Trésor Public sollicite l'admission en non-valeur de titres de recettes qu'il n'a pu recouvrer pour un montant de 7 848,18 €. Il s'agit de dettes de loyers de l'ancienne boulangerie qui n'ont pu être recouverts entre 2013 et 2014, suite à sa mise en liquidation judiciaire le 10/02/2015. Par jugement de clôture pour insuffisance d'actif le 20/10/2016, la procédure est arrivée à son terme et aucune somme ne peut plus être versées au profit de la collectivité.

Cette perte de créance irrécouvrable sera enregistrée pour un montant de 7 848,18 € au débit du compte 654.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'acceptation de cette admission en non-valeur des titres de redevance de loyer pour un montant total de 7 848,18 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, accepte l'admission en non-valeur d'une dette de loyers pour un montant de 7 848,18 €.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

7 – DELIBERATION POUR L'INSTAURATION DE LA REDEVANCE DE TRANSPORT ET DISTRIBUTION GAZ

Il est rappelé au conseil municipal, que le 11 décembre 2015 il avait été adopté à l'unanimité l'instauration de la redevance d'occupation du domaine public provisoire (RODPP) des réseaux de distribution de gaz. Cette délibération fait référence à une année de valeur : 2015 et ne prévoit pas d'actualisation, il est donc nécessaire de délibérer de nouveau.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

8 – DELIBERATION PORTANT SUR LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PROVISoire PAR GRDF 2016

Monsieur Le Maire présente l'état des sommes dues à la commune par GRDF au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages de transport de gaz pour l'année 2016.

Longueur L de canalisation de distribution : **3 264 mètres**

Taux de la redevance retenu (*par rapport au plafond de 0.035€/mètre prévu au décret n° 2007-606 du 25/04/2007*) :
0.035 €

Redevance : PR = ((0.035 x 3 264 m) + 100) x 1.16 € = **249 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, décide d'accepter cette somme.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

9 – DELIBERATION PORTANT SUR LA REALISATION D'UNE EXPERTISE EN PATHOLOGIES DU BOIS POUR 3 BATIMENTS COMMUNAUX

Dans le cadre des projets de rénovation de l'ancienne gare, de l'ancienne Mairie et de la Mairie, il a été constaté en phase d'avant-projet la présence éventuelle de parasites et de champignons. Afin d'éliminer tout doute, il a été décidé de consulter des sociétés spécialisées en expertise des pathologies du bois. Mr Christophe BABILLOT rapporte, que ces sociétés, au nombre de trois, ont été invitées à venir se rendre sur place pour établir leurs propositions. Seules deux d'entre elles (Noreximmo basée à Deauville et L3A basée à Evreux) ont soumis une offre. Après analyse, il s'avère que ces offres sont techniquement similaires. L'aspect financier révèle une différence de prix importante (2 500,00 € HT pour la société Noreximmo contre 1 530,00 € HT pour la société L3A). A la suite de cette expertise, il sera fourni par la société retenue un rapport d'expertise qui mettra en exergue les préconisations et traitements à adopter.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des votants, le choix de retenir la société L3A dans le cadre de cette mission d'expertise et autorise Monsieur Le Maire a signé le contrat s'y référant.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

POINT SUR L'AVANCEMENT DU DOSSIER POUR L'AMENAGEMENT DE LA RUE VICTOR HUGO

Monsieur Didier GIRARD informe le Conseil que l'appel d'offre pour l'étude de la rénovation de la rue Victor Hugo a conduit à choisir avec la commune de Bueil « Atelier Ligne » de Rouen. Cette entreprise est chargée de faire un diagnostic de l'existant. L'étude durera 6 mois et fera l'objet d'une présentation au Conseil, probablement en juillet 2017.

POINT SUR L'AVANCEMENT DES DOSSIERS, DANS LE CADRE DE LA REFECTION DES TRAVAUX A REALISER DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX SUITE A AUDITS ENERGETIQUES, ETUDES D'ACCESSIBILITE, CHOIX DE L'ARCHITECTE, DOSSIERS DE SUBVENTIONS ...

La commission continue ses travaux dans le cadre des projets de rénovation de l'ancienne gare, de l'ancienne Mairie et de la Mairie. Afin de préparer ces marchés dans les meilleures conditions, il a été décidé, comme le stipule la législation en termes de sourcing, d'effectuer des consultations afin de réaliser une étude de marché. La commission étudie les éléments qui lui sont fournis dans l'optique de la préparation d'appel d'offres à marché public.

En parallèle, la commission s'est rapprochée du service des marchés publics de la Cape et des services de la Préfecture de l'Eure afin de préparer le cadre juridique de ces futurs marchés.

La commission travaille également à la préparation des dossiers de subvention liés à ces projets.

INFORMATION SUR L'AVANCEMENT DES PROJETS DE LA LNPN

Wenceslas de LOBKOWICZ informe le Conseil des derniers développements en la matière, en particulier :

- La décision du Comité de Pilotage du 20 octobre de réduire à 4 les zones de passage envisagées, dont deux au Sud de Pacy sur Eure, celle passant par Saint Chéron étant conservée,
- L'étude de la rénovation de la ligne existante demandée par la garante du débat public a été lancée fin novembre, en ne retenant que des organisations agricoles dans la commission,
- Le Conseil départemental organise le 19 décembre une réunion à Evreux, à laquelle la commune de Breuilpont sera représentée.

PROJET DE CALENDRIER 2017 DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le projet du calendrier 2017 a été retenu, il convient d'y inclure les dates retenues pour la tournée des élus, ce projet est donc revu en conséquence et joint au présent compte rendu.

INFOS - TOUR DE TABLE – QUESTIONS DIVERSES

- ❖ En réponse à une question de Wenceslas de LOBKOWICZ, Monsieur le Maire précise que le Centre de Gestion a lancé le processus de recrutement d'une nouvelle secrétaire de mairie. Le poste a été publié et une "short List" sera transmise à la mairie. Un rendez-vous au Centre de Gestion est prévu la semaine prochaine.
- ❖ MME Elisabeth GOARIN demande comment évoluent les travaux à l'ancienne boulangerie. Lorsque les travaux de plomberie seront terminés, le local sera mis à disposition du nouveau locataire (Loyer 250 €/mois), qui prendra les travaux de décoration à sa charge.
- ❖ M. Christophe BABILLOT rappelle qu'à la suite du précédent Conseil Municipal du 21 octobre 2016, il a été confié à Mr Daniel FOUET et Mr Christophe BABILLOT le soin de mettre en place le projet de « Tournée des Elus ». Lors de ce tour de table, Mr Christophe BABILLOT expose le format prévu pour l'organisation de cette action. Les objectifs sont définis : communication, écoute et disponibilité. D'ici l'été 2017, le Conseil Municipal se rendra sur deux points de rencontre : le premier à Lorey le samedi 25 mars 2017 de 10h00 à 12h00 et le second à St Chéron le samedi 20 mai 2017 de 10h00 à 12h00. Ces dates ont été choisies afin d'éviter les deux tours des élections présidentielles (weekends des 22 et 23 avril et 6 et 7 mai) ainsi que les vacances scolaires de Pâques (du 8 au 23 avril) et donner ainsi la possibilité aux Breuilpontois de venir échanger avec leurs élus. A la suite de ces deux premiers rendez-vous, le Conseil Municipal fixera deux nouvelles dates supplémentaires (Domaine et Centre Bourg). Un barnum sera dressé et une collation sera proposée. La communication se fera au travers du site Internet (article et newsletter), du prochain bulletin municipal et d'une distribution de flyers. Ces dates sont ainsi retenues et incluses au sein du calendrier du Conseil Municipal pour l'année 2017.
- ❖ Mme Isabelle CLIQUE pose la question des animaux errants. Il sera vu avec "Taxi les Petits Compagnons" d'avoir recours à leurs services, moyennant éventuellement une indemnité.
- ❖ M. Daniel FOUET fait le point de l'opération de nettoyage avec les jeunes du CMJ qui s'est déroulée le 12 novembre. Cela est considéré comme un succès et un article a été préparé pour en rendre compte.

Plus aucune question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h45.